

UNIVERSITE D'ARTOIS - UFR DE DROIT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 17 mars 2025

Etaient présents à l'ouverture de la séance : 19 membres

	NOM et PRENOM	COLLEGE
1	BUE Nicolas	A
2	GLENARD Guillaume	A
3	HELLIO Hugues	A
4	VASSEUR-LAMBRY Fanny	A
5	ATTARD Jérôme	B
6	DEMAYE-SIMONI Patricia	B
7	DUTOIT Marc	B
8	JENNEQUIN Anne	B
9	LE MARC'HADOUR Tanguy	B
10	MUTELET Valérie	B
11	BODESCOT Michel	BIATSS
12	CHOPIN Jean-Marc	BIATSS
13	DUPAS Régis	BIATSS
14	FABIANEK Isabelle	BIATSS
15	GRUCHOT Lucie	BIATSS
16	FRAMERY Lilou	Usagers
17	BAUDUIN Tanguy	Usagers
18	ROUMEL Léa	Usagers
19	LACOUR Tanguy	Usagers
20	NOWECKI Maeva	Usagers
21	MULLANU Léonard	Usagers
22	DUBOIS Sophie	Usagers
23	KARPOFF Cyrille	Pers.Ext.
24	CHATAIGNIER Corentin	Pers.Ext.
25	VERLEY-CHEYNEL Geneviève	Pers.Ext.
26	BOEN Marine	Pers.Ext.
27	BONY Nadia	Pers.Ext.
28	DALLOY Mathieu	Pers.Ext.

Avait donné procuration : 2 membres

	NOM et PRENOM	COLLEGE
1	HO-DAC Marion	A
2	BUTANOWICZ Aline	BIATSS

Assistaient également à la séance :

	NOM et PRENOM	FONCTION / SERVICE
1	DAGUET-GAGEY Anne	Présidente de l'Université d'Artois
2	LAMALLAM Fikri	Responsable administratif et financier
3	VANNEAUX Marie-Anne	Maître de conférences
4	PIRART Nathalie	CAP Avenir
5	DENONELLE Sylvie	FCU
6	FERRE Sandra	Chef du bureau du CETIP
7	ALEXANDRE Lara	Conseillère pédagogique LCeR
8	COUTURIER Catherine	Chargée de mission LCeR

1- Ouverture

Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY, doyen et présidente du conseil d'UFR ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il est 13h40.

2- Evaluations HCERES

Intervention de Madame Anne DAGUET-GAGEY, présidente de l'université d'Artois : Les rapports sur les évaluations concernant les établissements, les laboratoires et les différentes formations nous parviennent au fur et à mesure. Notre université s'en sort plutôt bien en sachant que ces évaluations ont suscité une vague de mécontentements car de nombreuses formations notamment professionnalisantes ont été sévèrement appréciées. D'ailleurs, un courrier signé par l'ensemble des établissements concernés par ces évaluations a été adressé à l'HCERES. Ce faisant, une opération de rétropédalage est actuellement en cours puisque l'HCERES a fait annuler de nombreux avis défavorables remplacés par des points d'attention. Les composantes doivent maintenant remonter des « fiches projets » pour les formations qui avaient reçues initialement des avis négatifs. C'est le cas de la licence en droit. Madame la Présidente tient en tout cas à remercier l'ensemble des acteurs qui se sont pleinement mobilisés dans le cadre de ces évaluations.

Intervention de Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY, doyen de la faculté de droit : Nos 4 masters, la licence générale et la licence professionnelle comprenant ses deux parcours ont été évalués. La licence générale a reçu un avis défavorable pour deux motifs : faible taux de réussite et faible taux de mobilité entrante et sortante. Conformément au cahier des charges, cela a donné lieu à la rédaction d'une fiche projet avec des éléments de réponses. Les auditions sont prévues le 21 mai prochain.

3- L'Approche par Compétences (L'APC) concernant les licences professionnelles

Madame le doyen présente les référentiels des licences professionnelles qui doivent passer dès la prochaine rentrée universitaire à l'approche par compétences. Sont concernés les parcours :

- MJPM (Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs)
- ECA (Entreprises et Cabinets d'Affaires)
- CCJMR (Collaborateur de Commissaire de Justice et Métiers du Recouvrement)

Madame le doyen rappelle que toutes les formations ont l'obligation d'être transformées en APC.

Ces référentiels sont approuvés à l'unanimité par le conseil d'UFR

4- Le passage du Master 2 Droit de l'Entreprise en alternance

Dès septembre 2025, le Master 2 droit de l'entreprise sera également proposé en alternance. Le dossier est en phase de finalisation. 25 alternants sont prévus. La maquette est construite selon l'approche APC.

5- Le Budget rectificatif

Monsieur Lamallam présente deux nouvelles ressources au titre du budget 2025 :

- Facture IMT (Institut Mines Télécom) qui se rapporte au DU EJTE. Conformément à la convention de partenariat, l'IMT verse à notre composante 150€ par étudiant inscrit. A ce jour, ils sont 22 étudiants soit un montant total de 3300€
- Facture ENM (Ecole Nationale de la Magistrature). Il s'agit d'un versement de 5000€ correspondant à la mise à disposition de nos locaux.

Le conseil d'UFR valide ces 2 ressources.

6- Le référentiel de compétences LCeR (Licences Compétences en Réseau)

La LCeR présente les objectifs d'obtention de la licence par l'acquisition de compétences répertoriées dans un référentiel de compétences. Ce référentiel doit être adopté à la fin de l'année universitaire en cours. Il s'agit d'un projet commun porté par les universités de l'alliance c'est-à-dire l'UPJV, l'Artois et l'ULCO. Cette démarche s'appuie sur un travail d'équipe. A partir des enseignements dispensés dans le cadre de la licence, il a été possible de dégager quatre compétences principales :

- C1 : Identifier les règles de droit
- C2 : Résoudre un problème juridique
- C3 : Explorer des données juridiques et extra-juridiques à des fins d'analyse du droit
- C4 : Construire un projet professionnel

Ce référentiel de compétences est soumis au vote. Il s'agit d'un vote de principe puisque cette version est amenée à évoluer.

Pour : 27

Abstention : 3

Contre : 0

7- Points d'information de Madame le Doyen

Point 1 : Le poste demandé en section 02 a été publié (sur le support de Madame VASSAUX Joëlle). Monsieur Olivier Clerc, Maître de Conférences constitue actuellement son dossier de candidature.

Point 2 : Madame le doyen répond à un appel à projet lancé par l'Université d'Artois pour le recrutement d'un poste PAST / MAST. Il s'agit de répondre en partie à la vacance du poste de Monsieur Olivier Clerc.

Point 3 : La plateforme mon master est ouverte. La concurrence des enseignements privés est une réalité. Les établissements qui relèvent de ce secteur disposent généralement de moyens colossaux sur le plan publicitaire. Les formations proposées sont ainsi dans la majorité des cas sponsorisées si bien que les premiers résultats qui apparaissent lors d'une recherche sur le moteur Google par exemple s'affichent en haut de la page.

Point 4 : Une personne au CV intégralement mensonger dont l'un des pseudos est « Marie-Rose » postule sous différentes identités à des postes d'ATER en droit privé. Elle se fait recruter et au dernier moment, elle prétend être malade. Elle se fait ainsi rémunérer sans dispenser aucun cours ! Il convient de redoubler de vigilance face à cette fraude d'ampleur nationale.

Le Doyen,

Fanny Vasseur-Lambry

